

Instruction DG - 105

Émetteur Nicole Pot
Référence DRH/FG/AT/MCS
Date 18 juin 2008

Destinataires Directeurs interrégionaux et directeurs du siège
Copies Chargés de mission territoriaux et administrateurs

Objet **Fermeture de l'établissement en fin d'année - Fixation jours Inrap 2008 – Fixation de la journée de solidarité**

Compte tenu de l'activité de l'établissement, notamment des fermetures de chantiers, du ralentissement des contacts avec les services déconcentrés de l'Etat en région, il est décidé de **fermer l'Inrap pendant la période du 25 décembre 2008 au 2 janvier 2009.**

Ainsi, les jours INRAP sont fixés les 26 et 29 décembre 2008.

Toutefois, le jour INRAP fixé le 29 décembre est supprimé au bénéfice de la journée de solidarité.

Pour les 29, 30 et 31 décembre ainsi que le 2 janvier 2009, les agents devront poser quatre jours de congés payés et/ou de RTT.

Les agents d'Alsace-Moselle bénéficiant d'un jour férié supplémentaire le 26 décembre, devront poser leur jour INRAP le 30 décembre 2008.

Toutefois, la directrice générale pourra décider que certains services administratifs resteront en activité totale ou partielle du 26 décembre 2008 au 2 janvier 2009, en fonction des nécessités de service.

Les agents à temps partiel prendront leur jour INRAP dans la période du 25 décembre 2008 au 2 janvier 2009, en fonction de la répartition habituelle de leurs jours travaillés. Ils devront poser, selon leur quotité de travail, un ou des jours de congés payés ou de RTT.

Pour les agents sous contrats à durée déterminée qui ne seraient pas en fonction pendant cette période, le jour INRAP sera à prendre au choix de l'agent, après accord de leur directeur ou chef de service, les mardi 15 juillet 2008 ou lundi 18 août 2008 ou lundi 3 novembre 2008 ou lundi 10 novembre 2008.


Nicole Pot